

## VIE DE LA CENTRALE

### AVEC 27 100 EUROS, LA MOBILISATION DE LA CENTRALE DU BUGEY ET DES SALARIÉS A ÉTÉ EXCEPTIONNELLE

Le mardi 17 janvier dernier, Pierre Boyer, l'UFPI\* et des représentants de la CMCAS remettaient, en présence de Jean-Pierre Gagne, maire de Loyettes, un chèque de 27 100 euros à la coordinatrice du département de l'Ain de l'AFM, Marie Christine Martinet.

Ce montant exceptionnel est le fruit d'une forte mobilisation des salariés, qui ont donné de l'argent mais aussi des heures de congés convertis en euros au profit du Téléthon et des différents partenaires de la centrale du Bugey. « Tous ont ainsi contribué à collecter cette somme exceptionnelle qui permet de mettre en lumière un très bel élan de solidarité et de générosité » a salué Mme Martinet.

Pour mémoire, le 1<sup>er</sup> décembre dernier, un parcours de 13 kms avait été organisé en collaboration de la mairie de Loyettes, de la Centrale nucléaire du Bugey et de la CMCAS, avec pour objectif le financement de chaque



kilomètres pédalé. A cette occasion, 317 tours de 13 kms ont été réalisés par près de 80 cyclistes qui se sont relayés dans le froid et la grisaille tout au long de la matinée. La centrale du Bugey est aussi l'un des partenaires historiques du Téléthon dans le département de l'Ain, depuis plus de 20 ans.



Pierre Boyer, Directeur de la centrale, « salue également tous les bénévoles du Téléthon, les élus, les cyclistes et les salariés EDF qui font vivre la générosité sur le territoire de l'Ain ! Et leur donne rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition ».

\*UFPI : unité de formation

## TERRITOIRE



### VŒUX DE PIERRE BOYER, DIRECTEUR DE LA CENTRALE

Après des éditions annulées, en raison du COVID, Pierre Boyer, Directeur de la centrale du Bugey a présenté ses vœux aux parties prenantes le mardi 24 janvier 2023.

Mardi 24 janvier 2023, Pierre Boyer a présenté ses vœux aux élus, partenaires industriels et acteurs du territoire. Près de 60 personnes ont répondu à l'invitation. Après une présentation du bilan de l'année écoulée, Pierre Boyer a dévoilé les grands enjeux du site 2023, avec un zoom

sur le programme industriel et les enquêtes publiques qui se dérouleront du 6 février au 8 mars 2023.

La soirée s'est clôturée autour d'un moment de convivialité.

EDF Direction Parc Nucléaire et Thermique  
Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Bugey  
BP 60120 - 01155 LAGNIEU CEDEX  
Tél. 04 74 34 33 33  
www.edf.com

EDF SA au capital de 1 868 467 354 euros - 552 081 317 R.C.S Paris

Directeur de la publication : Pierre Boyer - Responsable de la rédaction : Barbara Coste-Albert  
Rédaction : Anne-Laure Gibert, Estelle Michard, Emmanuelle Woimbee, Marjorie Vidal, Rachel Csopaki  
Crédits photos : CNPE Bugey Mission Communication - Brio studio - Colin Matthieu  
Maquette et Conception / réalisation : Xavier Boglione - N° ISSN : 160-2643 DÉPÔTS LÉGAUX - FÉVRIER 2023

Votre contact : [bugey-communication@edf.fr](mailto:bugey-communication@edf.fr)

Tél. 04 74 34 34 10

Connectez-vous sur [edf.fr/bugey](http://edf.fr/bugey)

Compte twitter : @EDFBugey

## A LA UNE

### DU 6 FÉVRIER AU 8 MARS : ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES CONCERNANT LES RÉACTEURS N°2, 4 & 5 DE LA CENTRALE DU BUGEY

En France la poursuite du fonctionnement des centrales nucléaires est réexaminée tous les 10 ans. L'autorisation de poursuite est accordée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire au regard de la conformité des matériels et équipements et des travaux réalisés par la centrale pour répondre aux nouvelles normes de sûreté en vigueur. Cette étape s'appelle le réexamen de sûreté.



## A LA UNE (suite)

Pour le 4<sup>ème</sup> réexamen de sûreté, le législateur a prévu des enquêtes publiques permettant aux citoyens de se prononcer sur les dispositions proposées par EDF lors du 4<sup>ème</sup> réexamen périodique des réacteurs, au-delà de la 35<sup>ème</sup> année de fonctionnement. Ce 4<sup>ème</sup> réexamen comporte deux phases complémentaires, une phase "générique" commune à tous les réacteurs de 900 MWe et une phase "spécifique" à ces réacteurs qui fait l'objet de cette enquête.

**Par arrêté inter-préfectoral Ain – Isère du 21 décembre 2022, ces enquêtes publiques conjointes, soit une par réacteur, d'une durée de 31 jours, sont ouvertes du lundi 6 février 2023 au mercredi 8 mars 2023 inclus** pour les réacteurs n°2, 4 et 5 de la centrale nucléaire du Bugey

### EN SAVOIR +

Les dispositions, proposées par EDF lors du 4<sup>ème</sup> réexamen périodique de ces réacteurs, sont soumises, après enquête publique, à la procédure d'autorisation par l'Autorité de Sûreté Nucléaire ASN mentionnée à l'article L593-15 du Code de l'environnement, sans préjudice de l'autorisation mentionnée au II de l'article L593-14 en cas de modification substantielle, assortie, le cas échéant, de prescriptions complémentaires.

**L'avis d'enquêtes, ainsi que les dossiers d'enquêtes publiques, sont publiés sur le site internet accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4376>** et affiché dans les communes de la zone du Plan Particulier d'Intervention.

**Pendant la durée des enquêtes publiques conjointes, les dossiers d'enquêtes seront déposés en mairie de SAINT-VULBAS, siège des enquêtes, et en mairies de BLYES, LOYETTES (01), LA-BALME-LES-GROTTES, VERNAS, SAINTROMAIN-DE-JALIONAS, LEYRIEU, ANNOISIN-CHATELANS, HIERES-SUR-AMBY et SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR (38) où le public pourra les consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture des mairies, et consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquêtes. Les dossiers sont également consultables, en version numérique, sur un poste informatique, en mairie de SAINT-VULBAS, siège des enquêtes, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.**

**Pendant la durée des enquêtes publiques conjointes, un site internet, comportant un accès aux dossiers d'enquêtes publiques et un registre dématérialisé sécurisé sur lequel le public peut consigner ses observations et propositions directement, est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4376>.**

**Pendant la durée de ces enquêtes, les observations et propositions écrites sur ces dossiers, en précisant pour quel(s) réacteur(s), peuvent également être adressées :**

- par voie postale : en mairie siège de l'enquête : Mairie de SAINT-VULBAS, 403 rue Claires Fontaines 01150 SAINTVULBAS, à l'attention du Président de la commission d'enquête ou par courriel à l'adresse : [enquete-publique-4376@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4376@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4376>.

Le public pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquêtes publiques auprès du Préfet de l'Ain, Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées, avant l'ouverture des enquêtes et pendant la durée de celles-ci.

La commission d'enquêtes est composée de :

- Président : M. Michel CORRENOZ, retraité ingénieur chimiste.
- Titulaires : M. Jean-Pierre BIONDA, ingénieur en chef des ponts eaux et forêt retraité.  
M. Georges GUERNET, ingénieur en électronique et génie atomique retraité  
Mme Karine FERRANTE, ingénieure en environnement  
M. Michel BOUNIOL, retraité de l'éducation nationale.
- Suppléante : Mme Françoise LARTIGUE-PEYROU, retraitée ingénieure de recherche en évaluation environnementale.

La commission d'enquêtes ou l'un au moins des commissaires enquêteurs seront présents, en mairie, pour recevoir les observations du public, lors des permanences suivantes :

DATE	MAIRIE LIEUX DE LA PERMANENCE	HORAIRES
Mardi 7/02/2023	Saint Vulbas	de 9h à 11h30
Jeudi 9/02/2023	Vernas	de 9h30 à 12h
Lundi 13/02/2023	Loyettes	de 9h30 à 12h
Jeudi 16/02/2023	St Vulbas	de 14h à 16h30
Samedi 18/02/2023	Blyes	de 10h à 12h
Mardi 21/02/2023	Hières-sur-Ambly	de 16h à 18h
Vendredi 24/02/2023	Annoisin-Chatelans	de 17h à 19h
Lundi 27/02/2023	La Balme les Grottes	de 15h à 18h
Jeudi 2/03/2023	St Baudille	de 15h à 18h
Samedi 4/03/2023	Leyrieux	de 9h à 12h
Lundi 6/03/2023	St Romain-de-Jalionas	de 15h à 18h
Mercredi 8/03/2023	St Vulbas	de 9h à 11h33

Les rapports et les conclusions motivées de la commission d'enquêtes, pour chaque réacteur, seront tenus à la disposition du public en mairies, lieux d'enquêtes, en Préfecture de l'Ain (bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées) et sur le site internet des services de l'État dans l'Ain ([www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr)), à réception et pendant un an à compter de la clôture des enquêtes conjointes.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de :

- Mme Emmanuelle VALEMOIS, Responsable des Relations Territoriales - CNPE du Bugey
- M. Anthony DOMAIGNÉ, Appui Directeur Délégué Patrimoine - CNPE du Bugey

Courriel : [bal-bugey-enquetepublique@edf.fr](mailto:bal-bugey-enquetepublique@edf.fr)

## MAINTENANCE

### DES TRAVAUX D'UNE AMPLIEUR INÉDITE : APRÈS LES MODIFICATIONS DE LA PHASE A PLACE À LA PRÉPARATION DE LA PHASE B

**Pour atteindre les meilleurs standards internationaux, un réexamen périodique est réalisé sur les unités de production tous les 10 ans. Pour le 4<sup>ème</sup> réexamen périodique, un lotissement des travaux a été convenu avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire afin de répartir la totalité du programme en deux phases nommées A et B.**

Les visites décennales (phase A) ont déjà été réalisées, avec succès, sur les unités de production n° 2, 4 et 5 qui ont obtenu l'accord de l'ASN pour redémarrer. Des travaux de grande ampleur vont continuer dans les années à venir que l'on appelle phase B.

#### C'est quoi la phase B ?

La phase B regroupe 43 modifications additionnelles réparties sur les arrêts pour maintenance, réalisées au plus tard 6 ans après les 4<sup>èmes</sup> visites décennales de Bugey.

Les modifications des phases A avaient une prédominance électrique et contrôle-commande, les phases B, elles, auront une dominante mécanique.

Parmi les modifications emblématiques on retrouve la création d'une source d'eau ultime en cas de perte de la source de refroidissement. Elle s'appuie sur une alimentation en eau par des puits de



Protection tornade

pompage en nappe et sur une alimentation en électricité par les Diesels Ultime Secours. Certains équipements existants seront également modifiés pour renforcer encore plus leur tenue mécanique et le maintien de leurs fonctionnalités en cas de séisme. Ou encore la protection tornade qui a pour objectif de rendre robuste l'installation contre l'agression climatique extrême par

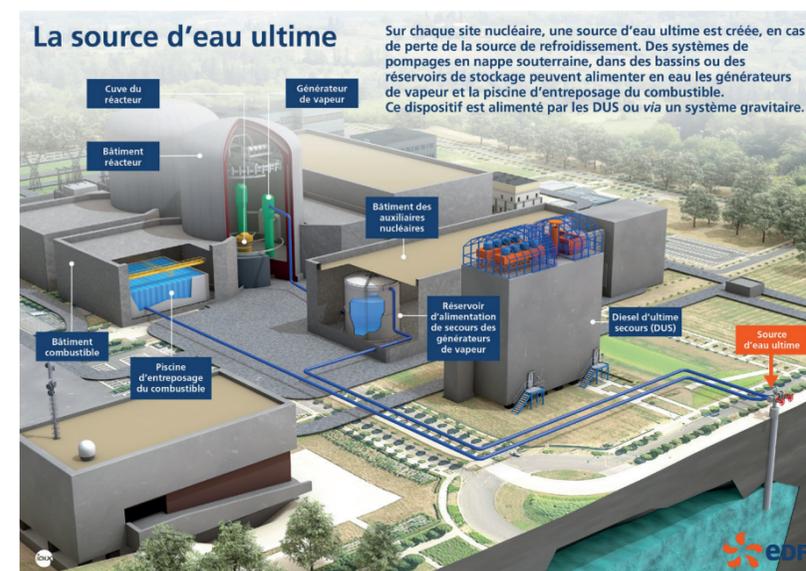
la mise en place de dispositifs permettant de protéger certains matériels des effets directs (la pression dynamique du vent et la variation de pression entre l'extérieur et l'intérieur) et indirects (effets de projectiles) de la tornade, et de vérifier la robustesse de l'installation pour une tornade de référence.

#### Les modifications phase B, où en sommes-nous ?

Actuellement, nous sommes à la phase d'étude avec l'ingénierie et le service pluriannuel de la centrale. La programmation des modifications phase B va se dérouler sur les Arrêts Simple Rechargement, à partir de 2025, pour les unités de production n° 2, 4 et 5. Le solde de la phase B se déroulera sur les visites partielles qui suivront et ce, jusqu'en 2027.

Pour intégrer ce programme, le projet s'est organisé en conséquence : 80% de la charge est réalisée tranche en marche c'est-à-dire lorsque les réacteurs sont en production et les chantiers démarrent 18 mois avant l'arrêt pour maintenance. Nos activités sur la phase B débuteront dès le milieu d'année 2023.

L'unité de production n°3, quant à elle, débutera sa visite décennale au dernier trimestre 2023. La préparation est engagée et 67 % des travaux pré-visite décennale sont déjà terminés. L'unité de production n°3 passera la totalité de sa phase A au premier trimestre 2024.



#### La source d'eau ultime

Sur chaque site nucléaire, une source d'eau ultime est créée, en cas de perte de la source de refroidissement. Des systèmes de pompages en nappe souterraine, dans des bassins ou des réservoirs de stockage peuvent alimenter en eau les générateurs de vapeur et la piscine d'entreposage du combustible. Ce dispositif est alimenté par les DUS ou via un système gravitaire.

Pour plus d'informations sur les modifications de la phase B rendez sur [edf.fr/bugey](http://edf.fr/bugey)